



Destination pour petits et grands

## Présentation du label FAMILLE PLUS

<b>1- Historique de la démarche</b>	<b>2</b>
<b>2- La démarche FAMILLE PLUS</b>	<b>3</b>
<b>3- Le processus de labellisation</b>	<b>4</b>
<b>Annexes</b>	<b>5</b>
<b>I- Présentation des trois Associations</b>	<b>6</b>
- <b>ANMSCCT</b>	<b>6</b>
- <b>Stations Vertes</b>	<b>7</b>
- <b>ANMSM</b>	<b>8</b>
<b>II- Coordonnées des Associations</b>	<b>9</b>

## **1- Historique de la démarche**

L'Association Nationale des Maires des Stations Classées et Communes Touristiques (ANMSCCT), l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) et la Fédération des Stations Vertes de Vacances et Villages de Neige se sont regroupées pour engager une démarche commune en faveur de l'accueil des familles et des enfants dans les stations touristiques.

Ce regroupement représente ainsi un potentiel de 1 700 communes réparties sur l'ensemble du territoire.

Pour officialiser cette initiative, un protocole a été signé entre les trois associations, le 20 novembre 2002, afin de promouvoir **une véritable démarche nationale** d'accueil du public familial nommée dans un premier temps « P'tits Vacanciers ».

Cette démarche s'appuie sur l'expérience des Maires des Stations de Montagne qui avaient initié le label « P'tits Montagnards » en 1998. Cette expérience ainsi que les travaux déjà menés par la Fédération des Stations Vertes et le travail de relais de l'ANMSCCT (avec le littoral, l'urbain et l'outre mer) ont permis la rédaction d'un projet de Charte nationale "P'tits Vacanciers". Une enquête, lancée pour la saison 2003 afin de mieux cerner les attentes des clientèles familiales lors de leurs séjours, a été reconduite durant l'été 2005.

De nombreuses réunions ont été organisées pour rédiger un référentiel commun et trouver une nouvelle dénomination.

**Cette démarche porte aujourd'hui le nom officiel de FAMILLE PLUS, destination pour petits et grands et est reconnu comme l'unique label national reconnu par le Ministère délégué au Tourisme pour l'accueil des familles et des enfants.**

## **2- La démarche FAMILLE PLUS**

FAMILLE PLUS est le label commun à la mer, à la montagne et à la campagne qui permettra d'identifier l'accueil et les prestations proposées aux familles et aux enfants dans les communes touristiques françaises.

L'objectif de ce nouveau label est double.

D'une part, il vise à **répondre de façon optimale aux attentes des familles avec enfants (3 à 12 ans)** en améliorant les prestations et les services.

D'autre part, il **facilitera l'identification** de l'offre touristique proposée aux familles et à mieux la faire connaître en France comme à l'étranger.

Ce dispositif national est le fruit du travail mené par ces trois associations depuis trois ans.

Il a pour vocation **d'améliorer les prestations et les services des communes à vocation touristique, en vue d'une satisfaction optimale de la clientèle des familles avec enfants.**

Pour obtenir le label FAMILLE PLUS, les communes touristiques françaises devront répondre à des exigences communes, construites autour de 6 grands thèmes :

- L'accueil et l'information,
- les animations de la station,
- les activités,
- la découverte de l'environnement et des patrimoines,
- les hébergements et la restauration,
- l'équipement et la sécurité.

A chaque thème correspond un niveau de performance requis, commun aux trois territoires identifiés et spécifique à chacun d'entre eux : le littoral, la montagne hiver, et la montagne été/campagne.

### **Pour les communes c'est adopter :**

- Un positionnement fort qui leur permet de se différencier et d'afficher leur volonté d'accueil des familles et des enfants ainsi que leur dynamique touristique
- Un regroupement autour d'un label national de qualité reconnu par le Ministère Délégué au tourisme
- L'Intégration d'un réseau national qui LEUR permettra de bénéficier d'une forte reconnaissance/notoriété et de profiter d'échanges avec d'autres communes en matière d'accueil et de développement local
- C'est assurer aux familles et/ou aux enfants de bénéficier d'un accueil et d'un séjour de qualité

### **3- Le processus de labellisation**

Pour pouvoir prétendre au label d'accueil des familles et/ou enfants FAMILLE PLUS, les communes doivent dans un premier temps être adhérentes à l'une des trois Associations copropriétaires de la marque.

#### **a. Période transitoire d'obtention de la marque du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008**

Afin de permettre aux communes d'intégrer le label FAMILLE PLUS, une procédure d'accompagnement est mise en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Toutes les communes sélectionnées par le Comité de gestion bénéficieront d'un accompagnement de la part de l'association à laquelle elles adhèrent, à travers l'organisation de réunions d'information. L'objectif est d'aider les communes à comprendre et adhérer totalement à la démarche afin d'atteindre les critères à la date du 31 décembre 2008 (80% de conformité).

- **Les communes disposant d'un label d'accueil des familles et/ou des enfants** préalablement existant au label FAMILLE PLUS peuvent **intégrer directement la démarche dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006**. Pour ce faire, elles doivent retourner un dossier de candidature à l'association à laquelle elles adhèrent qui le soumettra, pour validation, au Comité de gestion.
- **Les communes ne disposant d'aucun label d'accueil des familles et/ou des enfants** doivent s'assurer qu'elles remplissent les conditions définies dans le cahier des charges et la grille d'évaluation. Elles s'engagent à respecter un **minimum de 60% de conformité des critères dans chacun des 6 thèmes de la grille d'évaluation**. Après accord du Comité de gestion, elles pourront alors intégrer la démarche.

**Durant cette période transitoire, et après accord du Comité de gestion, chacune des communes sélectionnées pourra utiliser la marque, sous réserve du respect des conditions requises.**

Elles bénéficieront de la procédure d'accompagnement et devront satisfaire à un audit d'évaluation, au plus tard le 31/12/2008, à l'issue duquel elles s'engageront à respecter les critères, pendant la durée d'usage de la marque FAMILLE PLUS, soit 3 ans.

**Ces mesures transitoires prendront fin le 31 décembre 2008.**

#### **b. Procédure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

A compter de 1<sup>er</sup> janvier 2009, les communes souhaitant obtenir le label FAMILLE PLUS ne bénéficieront plus de cette période transitoire et devront se soumettre à un audit d'entrée.

La commune s'assure qu'elle remplit les conditions définies dans le cahier des charges et la grille d'évaluation. Elle s'engage à respecter un minimum de 80% de conformité dans chacun des 6 thèmes de la grille d'évaluation pour se voir attribuer la concession de la marque FAMILLE PLUS.

# **ANNEXES**

## ***I- PRESENTATION DES TROIS ASSOCIATIONS***



Association Nationale  
des Maires des Stations Classées  
et des Communes Touristiques

L'**Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques** est née au lendemain de la première guerre mondiale et réunissait, au départ, les maires des stations thermales, climatiques et balnéaires, les seules autorisées à ouvrir des casinos. Elle a été créée le 21 novembre **1930** sous le nom d'Association des Maires et Délégués de Chambres d'Industrie des stations thermales, climatiques et touristiques.

En **1966**, l'association change de nom et devient l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT).

Elle est actuellement située au 47 Quai d'Orsay à Paris.

L'ANMSCCT regroupe aujourd'hui 1 100 membres sur l'ensemble du territoire (stations classées, communes touristiques ou à vocation touristique de tailles démographiques différentes) et couvre les différentes zones géographiques : littoral, montagne, intérieur, thermal et outre-mer.

Elle a pour **objet** essentiel d'assurer une liaison permanente avec les pouvoirs publics, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes.

Ses **objectifs** sont de mettre en œuvre des études précises propres aux stations classées et aux communes touristiques, de créer des liens de solidarité entre les maires concernés par le sujet et de défendre les intérêts spécifiques de ces stations et communes.

Pour atteindre ces buts, l'Association organise des réunions thématiques de terrains et des colloques relatifs aux préoccupations des communes touristiques.

De même, elle participe à différents travaux comme ceux du Comité des finances locales, du Conseil National de l'Eau, d'ODIT France et de Maison de la France.

Par ailleurs, elle publie cinq fois par an une lettre d'information intitulée **France Tourisme**, destinée à tous ses adhérents, et a également créé un **Site Internet** mettant régulièrement à jour les informations touristiques : [www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)



La **Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige** est une association loi 1901, créée en 1964. Actuellement, elle compte 590 Stations Vertes réparties sur 85 départements, ce qui représente 824 communes et 27 Villages de Neige.

Les 590 Stations Vertes de Vacances sont des petites communes de l'espace rural et de la montagne ayant signé une charte de qualité (hébergements variés, lieu de baignade, randonnées et activités de pleine nature, commerces et services, animations...). Elles assurent l'accueil et le séjour des touristes dans un environnement préservé.

Les principales missions de la Fédération sont :

- Labelliser des communes situées à la campagne et à la montagne d'après une charte nationale
- Assurer une veille marketing par rapport aux attentes de la clientèle : schéma directeur 2002-2007 fixant les axes stratégiques, décliné en plans marketing / participation à différents travaux : ODIT France...
- Accompagner les communes dans une démarche qualité : réunions dans les différentes régions / depuis 2002, le Prix de l'Accueil des Familles récompense et valorise chaque année les initiatives des Stations Vertes...
- Assurer la promotion du label, des communes labellisées et de leurs produits touristiques : participation à différents salons, soutien des actions de promotion groupées entre Stations Vertes, diffusion de la Carte Touristique des Stations Vertes via les sociétés d'autoroute et Maison de la France, site Internet de la Fédération renvoyant les touristes sur le site de chacune des Stations et met en avant les produits commercialisés.



**SKI FRANCE**

**Association Nationale des Maires des Stations de Montagne**

**L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne** rassemble plus de 100 stations de montagne réparties sur les versants des Alpes du Nord, des Alpes du Sud, des Pyrénées, du Jura, de l'Auvergne et des Vosges.

Elle rassemble aujourd'hui 104 stations réparties sur les 5 principaux massifs montagnards français (Alpes du Nord et du Sud, Auvergne, Jura, Pyrénées et Vosges).

Créée en 1946, c'est à partir de novembre 2002 qu'elle porte le nom d'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), traduisant ainsi plus clairement la spécificité politique, administrative et touristique des Stations de Montagne. La nouvelle dénomination tient compte de l'évolution des pratiques de glisse, de l'aménagement des stations, de la diversification des activités de loisirs en Montagne, mais aussi des évolutions de la demande de la clientèle et des séjours.

L'ANMSM intervient auprès des Pouvoirs Publics sur toutes les questions administratives, juridiques et fiscales intéressant l'organisation et la gestion des stations, dont elle assure la promotion par des actions spécifiques, également en partenariat avec d'autres organismes professionnels nationaux, par le biais de sa commission de promotion, SKI FRANCE.

Ses principales missions :

- Représenter les Stations de Montagne adhérentes auprès des Pouvoirs Publics et des parlementaires, afin de faire valoir et défendre la spécificité des Stations de Montagne,
- Informer les Maires des stations adhérentes sur toutes les questions juridiques et administratives, liées à l'activité touristique en Montagne.
- A travers la commission SKI FRANCE, informer le grand public, afin de promouvoir et valoriser l'attrait touristique des Stations de Montagne en hiver comme en été

- Valoriser l'offre des stations en termes d'accueil des familles : définir des règles de qualité strictes en matière d'accueil, d'équipements, de sécurité et d'animation pour les enfants, tant pour l'hiver que pour l'été.

## **II- COORDONNEES DES ASSOCIATIONS**

### **Association nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques**

47 quai d'Orsay - 75007 PARIS

Tél : 01 45 51 11 91

Fax : 01 45 51 64 17

Site Internet : [www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)

Contact : Aurélie KEDINGER

Mail : akedinger@communes-touristiques.net

### **Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige**

6 rue Ranfer de Bretenières - 21016 DIJON

Tél : 03 80 54 10 51

Fax : 03 80 54 10 55

Site Internet : [www.stationsvertes.com](http://www.stationsvertes.com)

Contact : Marie-George PERNATON

Mail : mg.stationsvertes@wanadoo.fr

### **Association Nationale des Maires des Stations de Montagne**

9 rue de Madrid - 75008 PARIS

Tél : 01 47 42 23 32

Fax : 01 42 66 15 94

Site Internet : [www.skifrance.org](http://www.skifrance.org)

Contact : Laure FROISSART

Mail : Laure.froissart@skifrance.fr

